



Comunidad
de Madrid



Pacto de Estado
contra la violencia de género

SERVICE DE SOINS URGENTS AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES RÉCENTES

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES DANS LE CAS OÙ :

- On vous a demandé des faveurs sexuelles sous la menace ou le chantage.
- On vous a harcelé ou forcé à avoir des rapports sexuels, des attouchements, etc. sans votre consentement.
- On a pratiqué des actes sexuels sur vous alors que vous étiez sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues, qui effacent votre volonté.

AUCUN COMPORTEMENT DE LA PART D'UNE FEMME NE JUSTIFIE LA VIOLENCE SEXUELLE.

- Toute femme peut subir des violences sexuelles à un moment donné de sa vie.
- La plupart des auteurs d'agressions ou d'abus sont des personnes connues et proches de la victime.
- Beaucoup d'agressions ou d'abus ont lieu à la maison, chez la famille ou chez des amis.
- Parfois, il n'est pas possible de fuir ou de se défendre, la femme reste paralysée devant la violence pour se protéger.
- La violence sexuelle a de graves répercussions sur la santé de celles qui la subissent

SI VOUS AVEZ SOUFFERT UNE QUELCONQUE FORME DE VIOLENCE SEXUELLE, ALLEZ À L'HÔPITAL, C'EST TRÈS IMPORTANT

- Ne laver ou nettoyer aucune partie de votre corps.
- Evitez d'aller aux toilettes et, si c'est possible, ne pas uriner, déféquer, ni jeter des serviettes hygiéniques, des tampons ou des protège-slips.
- Ne vous brossez pas les cheveux.
- Ne changez pas de vêtements.
- Ne pas manger ni boire.
- Ne pas fumer.

DANS LE SERVICE DES URGENCES DE L'HÔPITAL :

- On vous garantit la confidentialité, la sécurité et votre intimité.
- On vous proposera des informations, un soutien et un accompagnement par des professionnels spécialisés dans les violences sexuelles.
- Vous recevrez les soins nécessaires.
- On vous demandera votre accord pour effectuer les tests/examens médicaux.
- On vous informera aussi sur votre droit à porter plainte.

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES RÉCENTES ?

- Allez à l'hôpital s'il ne s'est pas passé plus de 72 heures ou jusqu'à 7 jours s'il y a eu pénétration vaginale.
- Si vous avez moins de 16 ans, présentez-vous aux urgences pédiatriques.
- Si vous avez 16 ans ou plus, voici les services d'urgence des hôpitaux où vous pouvez vous rendre :

VILLE DE MADRID

H.U. 12 de Octubre (urgencias maternas)
H. Centro de la Defensa Gómez Ulla
H.U. Clínico San Carlos
H. Fundación Jiménez Díaz
H.G.U. Gregorio Marañón (urgencias maternas)
H.U. Infanta Leonor
H.U. La Paz (urgencias maternas)
H.U. Ramón y Cajal

LES AUTRES VILLES DE LA RÉGION DE MADRID (COMUNIDAD DE MADRID)

Alcorcón, H.U. Fundación Alcorcón	Majadahonda, H.U. Puerta de Hierro
Alcalá de Henares, H.U. Príncipe de Asturias	Móstoles, H.U. Móstoles
Aranjuez, H.U. del Tajo	Móstoles, H.U. Rey Juan Carlos
Arganda del Rey, H.U. del Sureste	Parla, H.U. Infanta Cristina
Collado Villalba, H.U. de Villalba	San Lorenzo del Escorial, H. de El Escorial
Coslada, H.U. del Henares	San Sebastián de los Reyes, H.U. Infanta Sofía
Fuenlabrada, H.U. Fuenlabrada	Torrejón de Ardoz, H.U. De Torrejón
Getafe, H.U. Getafe	Valdemoro, H.U. Infanta Elena
Leganés, H.U. Severo Ochoa	

**LA FEMME N'EST JAMAIS LA COUPABLE. EXERCER DES VIOLENCES
SEXUELLES EST UN CRIME ET PORTER PLAINE EST UN DROIT.**

Vous pouvez le faire maintenant ou plus tard. Si vous décidez de ne pas porter plainte pour l'instant, vous pouvez accepter le prélèvement des échantillons au cas où vous changeriez d'avis plus tard.

**SI VOUS EN AVEZ BESOIN, N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER DE L'AIDE :
VOUS N'ÊTES PAS SEULE**

- ▶ Centre de prise en charge intégrale aux femmes victimes de violences sexuelles (CIMASCAM), Comunidad de Madrid Tél.: 915340922
- ▶ Centre de crise 24h sur 24 pour l'assistance aux femmes victimes de violences sexuelles, Mairie de Madrid Tél. : 900 869 947
- ▶ Téléphone de secours : 112
- ▶ Téléphones d'information :
- ▶ 012 Femme, Comunidad de Madrid
- ▶ 016 Assistance aux victimes de la violence de genre, Ministère de l'Égalité.